

Ce qui fait l'opinion

Marion CHOTTIN

Quand, et dans quel contexte historique et conceptuel, est apparue la notion d'opinion publique ? Quel rôle théorique a-t-elle assumé ? Peut-on la considérer comme un concept, ou bien fait-elle partie de ces mots, sinon creux, du moins ambivalents et volatils, qu'il incombe à la philosophie de démasquer ?

Recensé : Bertrand Binoche, *Religion privée, opinion publique*, Paris, Vrin, coll. « Moments philosophiques », 2012, 232 p., 12,50 €.

La thèse de *Religion privée, opinion publique* consiste à lier causalement les deux termes qui forment son titre. Selon Bertrand Binoche, l'idée d'opinion publique constitue l'*effet* de celle de religion privée : elle émerge, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, non pas à sa suite et de façon accidentelle, mais essentiellement comme sa conséquence. Celle-ci, pour n'être pas nécessaire, n'en est pas moins logique : dès lors que la religion devient affaire privée et cesse de constituer cet accord que l'on a longtemps cru requis pour constituer le lien civil, dès lors que tout accord de substitution (religion naturelle, morale naturelle) révèle dans le même temps sa vanité, seule demeure la solution théorique, et hautement paradoxale, consistant à fonder la société sur l'idée de désaccord réglé d'opinions en perpétuelle évolution. L'auteur entend ainsi retracer l'émergence du concept d'opinion publique, sa transformation en « maître-mot » (p. 126) et sa dissolution tendancielle, depuis les guerres de religion jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Une enquête généalogique

Puisqu'il s'agit ainsi, pour Bertrand Binoche, de contribuer à l'histoire, non pas des idées (laquelle se borne à constater l'historicité au lieu de la penser), mais des concepts, histoire qui n'est donc autre chose que l'un des noms de la philosophie même, ses matériaux ne pouvaient être que textuels : Locke, Bayle, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, Condorcet, Kant, Chateaubriand, Constant, de Staël, Guizot, mais aussi Balzac et Maupassant, sont les philosophes et hommes de lettres dont Bertrand Binoche, au moyen de citations longues et commentées à la loupe, révèle le dialogue autour du problème à la fois général et historiquement situé du lien civil ou social : comment garantir le vivre-ensemble, quand les croyances qui devraient pouvoir le fonder sont *de facto* irréductiblement diverses ?

Ce que montre l'auteur au travers de cette histoire, c'est que l'opinion publique est le concept qui, à partir du XVIII^e siècle, s'est imposé, et s'impose encore à nous comme étant la moins mauvaise, voire la meilleure solution possible à ce problème. Aussi l'ouvrage est-il loin de retracer l'histoire d'un concept oublié : l'opinion publique est le plus souvent envisagée, de nos jours, comme la condition d'effectivité, ou le lieu même de la démocratie. Dans l'état des

lieux qu'il dresse au titre d'introduction à son ouvrage, Bertrand Binoche situe l'origine de cette thèse à la publication, en 1962, du célèbre ouvrage de Jürgen Habermas, *L'Espace public*. Le philosophe allemand, inspiré d'une lecture de l'*Aufklärung* elle-même héritée de Kant, est celui qui le premier fit expressément de l'opinion publique, conçue comme confrontation réglée des lumières de chacun, la condition et le sens même de la démocratie moderne. De là, Bertrand Binoche distingue trois grandes orientations critiques, qui ont en commun de contester la thèse habermassienne : celle des historiens qui se sont attachés à montrer la multiplicité des facettes d'une opinion publique que les philosophes auraient eu tendance à élever un peu trop vite au rang de concept unifié ; celle de Foucault et de ses disciples, lesquels ont souligné la nécessité de renverser les termes de la réflexion et de faire de l'opinion publique non pas le nouveau sujet, mais le nouvel objet du politique ; celle enfin des sociologues qui, à la suite de Bourdieu, ont proclamé l'inexistence d'une opinion autre que celle qui est fabriquée en permanence par les instances du pouvoir. Bertrand Binoche conçoit son ouvrage comme une contribution à ces discussions contemporaines, destinée à venir compléter les productions existantes. Il est cependant difficile de le réduire à cette dimension : *Religion privée, opinion publique* tend bel et bien, sinon à invalider, du moins à fragiliser, rectifier, ou bien conforter les différentes thèses en présence.

La tolérance et ses paradoxes

L'ouvrage comporte deux parties, annoncées déjà par son titre. La première, intitulée « Les paradoxes de la tolérance », est consacrée à l'avènement du caractère privé du phénomène religieux, cause de l'émergence du concept d'opinion publique. La seconde, qui a pour titre « Les équivoques de l'opinion publique », fait la genèse non plus tant du concept, que de l'expression dans son acception moderne, et décrit les périls qui la guettent. Si le premier temps de l'ouvrage pourrait faire croire au caractère nécessaire de l'idée d'opinion publique, en tant qu'elle semble mécaniquement surgir de celle de religion privée, son second moment, qui indique à la fois les possibilités autres et les raisons d'une prévalence terminologique, injecte de la contingence à cette histoire et ouvre sur l'avenir.

Les « paradoxes de la tolérance », telle que celle-ci s'impose comme la seule issue possible aux guerres de religion, sont au nombre de deux. Selon le premier (chapitre I), qui apparaît avec Locke et Bayle, le vivre-ensemble dans la paix, loin de requérir que l'on s'accorde sur ce qui nous importe au plus haut point (à savoir l'idée que l'on se fait de la vie sur Terre et au-delà), ne s'avère être possible qu'à la condition de renoncer à cet accord. Tel est le sens fort de l'idée de tolérance, auquel celle d'opinion publique viendra faire droit, et que l'on distinguera de son sens faible, suivant lequel l'accord des esprits est nécessaire au lien civil. Le second paradoxe (chapitre II) est le suivant : ce sur quoi nous ne pourrions jamais nous accorder relève de l'accessoire. Plus précisément, c'est la tolérance de la diversité des croyances qui les a réduites au rang d'options indifférentes (et non l'inverse comme on pourrait le croire). Mais si l'accord en matière de foi n'est pas requis à la paix sociale, sur quoi repose le lien civil ? Il n'est pas encore question, en cette première moitié du XVIII^e siècle, de renoncer à l'idée que celui-ci se fonde sur une pensée commune. D'où l'idée de tolérance au sens faible, dont la forme la plus couramment admise au siècle des Lumières stipule que la religion naturelle peut seule constituer cet accord des esprits requis au lien social. Bertrand Binoche met en lumière son caractère de « compromis optimum » (p. 60) : l'idée de religion naturelle, défendue tant par Montesquieu que par Voltaire et Rousseau, permet d'accorder droit de cité aux différentes religions (en tant qu'elles admettent toutes l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme), tout en écartant celle de société des athées, prônée par Bayle, mais jugée périlleuse au plus haut point.

Cependant, la solution par la religion naturelle, aussi bien que celle, plus minoritaire, par la morale naturelle (d'Holbach), présentent l'inconvénient de reconduire l'idée de dogme commun, dont les guerres de religion concentrèrent tous les périls, et contre laquelle la tolérance s'est construite : ce qui se révèle progressivement, c'est la vanité même de l'idée d'accord des esprits. C'est à ce point précis qu'entre en scène, sous la plume de Constant notamment, l'idée géniale d'opinion publique entendue comme confrontation des désaccords : ce qui nous sépare est précisément ce qui peut nous unir. Après un chapitre III qui voit passer trois témoins (Mme de Staël, Chateaubriand et Kant) d'un tel renversement copernicien, et dont les développements auraient peut-être mérité d'être inscrits dans la déduction à l'implacable logique de cette première partie, Bertrand Binoche entreprend, dans une seconde partie, de retracer la genèse du sens moderne du terme d'opinion publique, au moyen d'une approche originale, à la fois sémantique et conceptuelle, qu'il nomme « philologie philosophique » (p. 109).

L'opinion publique : un concept devenu « maître-mot »

Au cours du XVIII^e siècle, l'« opinion publique » change aussi bien de sens que de statut. Initialement synonyme, ou bien d'estime publique, ou bien de confiance publique, ou bien de voix publique, ce n'est que progressivement que l'expression en est venue à désigner, au cours de la seconde moitié du siècle, le « processus *immanent* par lequel les jugements particuliers se coagulent en un jugement général, lequel est destiné à se corriger continûment » (p. 132, chapitre IV). Si elle est parvenue à s'imposer, au sein de ce que Bertrand Binoche décrit comme une véritable lutte des syntagmes (chapitre V), sur ses concurrents possibles (« opinion nationale », « pensée publique » ou encore « raison générale »), c'est que l'opinion publique est passée, d'après l'auteur, du rang de concept à celui de « maître-mot », lequel se distingue du premier par la vertu qu'il confère à l'équivocité : le terme d'opinion peut aussi bien renvoyer à la raison qu'au préjugé, et celui de public au peuple tout entier qu'à ses membres les plus éclairés. L'opinion publique, qui incarne à elle seule le passage de « l'opinion tout court » (p. 119), dévaluée depuis Platon, à celle qui mène au vrai, a su se détacher tant de ses « simulacres », telle cette « opinion factice » dénoncée par Constant, que de ses « synonymes » qui, à la manière de « l'esprit public », aurait substantialisé un sujet de l'opinion précisément mouvant. À titre d'outil de cette « philologie philosophique », Bertrand Binoche nous offre, en annexe, un tableau fort utile, où sont recensées et classées bon nombre des variations terminologiques de cette opinion publique en constante évolution.

Cependant, les origines aussi bien conceptuelles que plus proprement lexicales de l'opinion publique indiquent en même temps les dangers qui la guettent (chapitre VI) : elle qui a pris la place (publique) de la croyance religieuse ne peut être que menacée sans cesse de redevenir *credo* – plus précisément « *doxo-politique* » (p. 186) qui peut prendre, et prend *de facto* dans l'histoire trois formes distinctes : celle de « l'instrumentalisation » (subordination de l'opinion à des intérêts extérieurs au public, tels la politique partisane ou l'argent), de la « sédimentation » (fixation dogmatique), et de la « dévaluation » (chute dans le simple psittacisme des médias). Ramenée à sa cause, l'opinion publique révèle les raisons de sa mort : dégradée en religion, elle n'existe tout simplement plus. Ce que dit son histoire n'est ainsi autre chose que l'« impossible laïcisation des rapports sociaux » (p. 214).

Repenser le lien social

Ainsi, s'il montre comment l'opinion publique, de concept est devenue « maître-mot », Bertrand Binoche ne décrit pas moins l'apparition du sens, relativement stable, que ce terme reçoit encore aujourd'hui. Les multiples visages de l'opinion mis au jour par les

historiens viennent donc brouiller une figure qu'il appartenait à la philosophie de restituer. Ensuite, l'auteur fait clairement le choix d'étudier la formation non pas de l'objet, mais bien du sujet « opinion publique » : dès lors que c'est de démocratie qu'il s'agit au fond, plus précisément de possibilités démocratiques, une telle option s'imposait. Enfin, le philosophe confère une certaine profondeur à la thèse sociologique, en même temps qu'il donne à la fois tort et raison à Habermas. En effet, s'il fait droit au concept d'opinion publique, il ne le dote pas pour autant d'un corrélat concret déterminé, et montre bien plutôt en quoi cette idée est vouée à ne pas recevoir de remplissage satisfaisant dans l'expérience : puisque le rôle conféré à l'opinion publique fut de se substituer, à titre de lien social, à la religion devenue privée, elle ne pouvait pas ne pas se muer elle-même en un *credo*, et s'évanouir en tant que telle. D'où la thèse de son inexistence, à laquelle Bertrand Binoche accorde donc une part de vérité, mais qui constitue à ses yeux une façon de contourner le problème de l'imbrication de l'opinion publique avec la démocratie moderne. Enfin, bien qu'il ait perçu l'origine précisément dix-huitiémiste de ce concept, Habermas se trompe quand il voit dans l'opinion publique un accord borné aux procédures discursives : les règles véhiculent toujours quelque dogme, serait-ce celui de la capacité de tous à discourir.

Religion privée, opinion publique est ainsi un ouvrage beaucoup plus polémique qu'il n'y paraît d'abord. Si d'aucuns ont pu voir dans le communisme une nouvelle religion, et dans le débat démocratique son antidote, Bertrand Binoche révèle la réduction *ad religiosam* de cette grande prêtresse moderne qu'est l'opinion publique. L'ouvrage nous rappelle l'origine libérale d'une notion trop souvent recouverte du voile de la neutralité axiologique ; il nous ouvre les yeux sur son caractère de slogan et de nouveau *credo*, et nous invite à penser ce qu'elle tend à masquer, savoir, la possibilité toujours ouverte d'un nouveau lien social.

Publié dans laviedesidees.fr, le 28 novembre 2012

© laviedesidees.fr